



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

droits d'auteur

Question écrite n° 6144

Texte de la question

M. Léonce Deprez appelle l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur la démission de M. Dominique Wallon, inspecteur général des finances de la commission permanente de contrôle des sociétés de perception et de répartition des droits. Il lui demande si le Gouvernement entend pourvoir rapidement ce poste afin que la commission siège à cinq membres, comme il est indiqué dans la loi du 1er août 2000.

Texte de la réponse

L'article L. 321-13 du code de la propriété intellectuelle prévoit la création de la commission permanente de contrôle des sociétés de perception et de répartition des droits composée de cinq membres nommés par décret pour une durée de cinq ans. Sur proposition du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, M. François Auvigne, inspecteur général des finances, a été nommé membre de la commission par décret en date du 12 février 2003.

Données clés

Auteur : [M. Léonce Deprez](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6144

Rubrique : Propriété intellectuelle

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 novembre 2002, page 4111

Réponse publiée le : 5 mai 2003, page 3473